

Methanol

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation	Methanol				
Nom chimique	methanol				
Type de produit	Substance				
Code produit	PTT-Metha				
Numéro d'identification UE	603-001-00-X	N°CE	200-659-6	n°CAS	67-56-1

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes - solution d'étalonnage

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Water-I.D. GmbH
Daimlerstr. 20
76344 Eggenstein Allemagne
Téléphone : +49 (0) 721 - 78 20 29 - 0 Fax +49 (0) 721 - 78 20 29 - 11
Site web www.water-id.com
EHS / Compliance : lab@water-id.com

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- Poison Control Center Munich, Germany
Tel.: +49 (0) 89 / 19 24 0
24 hour service
Languages: German, English
please also call from: France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
Acute Tox. 3 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3
Acute Tox. 3 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 3
Acute Tox. 3 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 3
STOT SE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 1

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
------	--------------------------------------

Methanol

H301	Toxique en cas d'ingestion
H311+H331	Toxique par contact cutané ou par inhalation.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes (yeux)

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....

Phrases EUH : Aucun

2.3 - Autres dangers

Substance PBT. - Aucune information disponible.

matière vPvB. - Aucune information disponible.

Autres dangers n'entraînant pas la classification - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
methanol	n°CAS : 67-56-1 Numéro d'identification UE : 603-001-00-X N°CE : 200-659-6	100	Acute Tox. 3 Dermal - H311 Acute Tox. 3 Inhalation - H331 Acute Tox. 3 Oral - H301 Flam. Liq. 2 - H225 STOT SE 1 - H370	Non applicable

3.2 - Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des premiers secours

En cas d'inhalation - Consulter immédiatement un médecin.
- En cas de difficultés respiratoires ou d'arrêt respiratoire, déclencher la respiration artificielle.

Après contact avec la peau - Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.
- Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après contact avec les yeux - Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Methanol

- Consulter un médecin en cas de symptômes ou en cas de doute.

En cas d'ingestion

- Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau.
- Appeler immédiatement un médecin.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation

- Toux.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau

- A un effet dégraissant.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux

- rougeur conjonctivale dans l'œil, inflammation de la conjonctive

Symptômes et effets - En cas d'ingestion

- Douleurs abdominales.
- malaise
- Vomissements.
- Perte du réflexe et de l'ataxie (perturbation de la coordination des mouvements).
- Détérioration grave de la vision.
- Risque de cécité.
- Effet empoisonnant sur le système nerveux central, causant des crampes, un essoufflement et une perte de conscience.
- Elle peut entraîner des maux de tête, des étourdissements, des évanouissements et une perte de conscience.
- De fortes doses peuvent entraîner le coma et la mort.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique. Administration d'antidote.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.
- Eau en aérosol
- Mousse
- mousse résistant à l'alcool
- Poudre d'extinction
- Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- inflammables

- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent sur le sol et forment des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Produits de combustion dangereux

Produits de décomposition dangereux

- Monoxyde de carbone
- Dioxyde de carbone (CO2)

Methanol

5.3 - Conseils aux pompiers

- Combattre le feu avec des précautions normales à une distance appropriée.
- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Utiliser un équipement de protection personnel.
- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.
- Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
- Eloigner toute source d'ignition.
- Éviter le contact avec les yeux.
- Éviter le contact avec la peau.

Pour les secouristes

- Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr.
- Risque d'explosion !

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement

- Couvrir les réseaux d'égouts.

Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Bien nettoyer les surfaces contaminées.
- Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.
- Ventiler la zone concernée.

Techniques inappropriées

- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres sections

- Produits de combustion dangereux : voir section 5.
- Maniement sûr: voir rubrique 7
- Protection individuelle: voir rubrique 8
- Matériaux incompatibles : voir section 10.
- Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment.
- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau

Methanol

- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation
- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: génération/formation d'aérosols
- Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
- Ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
- Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
- Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
- Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux
- Ne pas stocker ensemble avec: Matériau combustible
- Température de stockage recommandée : 15 - 25 °C

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

methanol (67-56-1)	
VME ppm (FR)	200 ppm
VME mg/m3 (FR)	260 mg/m3

8.2 - Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Aucune information disponible.
- Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés
- Protection oculaire appropriée: Écran de protection du visage



Methanol

- Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.



- Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

- Matériau approprié : caoutchouc

- Epaisseur du matériau : 0,7 mm

- Temps de passage du matériau du gant : >480 min. (niveau de perméation : 6)

- Appareil de protection respiratoire approprié: Casque/capuche de protection respiratoire



- Protection respiratoire Type : A (vapeurs de gaz organiques à point d'ébullition > 65 °C, code couleur : brun).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u>	Liquide	<u>Aspect</u>	Liquide
<u>Couleur</u>	incolore	<u>Odeur</u>	l'alcool
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		-98 °C	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		65 °C à 1013 hPa	
Point éclair		9,7 °C à 1013 hPa	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		5,5 % Vol. à 1013 hPa	
Limite supérieure d'explosivité		44 % Vol. à 1013 hPa	
Pression de la vapeur		128 hPa à 20 °C	
Densité de la vapeur		1,11 Air = 1	
Densité relative		Aucune donnée disponible	

Methanol

Densité	0,79 g/cm ³ à 20 °C
Solubilité (Eau)	complètement miscible
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	-0,77 (ECHA)
Température d'auto-inflammabilité	455 °C à 1013 hPa
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	0,6 mPa.s à 20 °C

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	100 %
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Risque d'inflammation.
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- En cas d'échauffement: Risque d'inflammation

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Produits de combustion dangereux : voir section 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les effets toxicologiques

<u>Toxicité aiguë</u>	- Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3 - Toxique en cas d'ingestion - Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 3 - Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 3
-----------------------	--

Methanol

LD50 oral (rat)	5628 mg/kg TOXNET
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	15800 mg/kg TOXNET
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	128 mg/l ECHA

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Non classé

- Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancerogénité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 1 - Risque avéré d'effets graves pour les organes ???

- Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Non classé

- Aucune information disponible.

Danger par aspiration - Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	23,75 mg/l ECHA
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

- La substance/le mélange ne satisfont pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Methanol

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	-0,77 (ECHA)

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Aucune information disponible.

- Aucune information disponible.

12.6 - Autres effets nocifs

- Mise en danger de l'eau

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

- Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.
- Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Evacuation des eaux

- Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Précautions particulières à prendre

- Ce déchets impose une surveillance particulièrement sévère.
- Collecter les déchets séparément.
- Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.
- Les déchets doivent être tenus à l'écart des autres sortes de déchets jusqu'à leur élimination.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale

- Eliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU

Methanol

Numéro ONU (ADR) : UN1230
Numéro ONU (RID) : UN1230
Numéro ONU (ADN) : UN1230
Numéro ONU (IMDG) : UN1230
Numéro ONU (IATA) : UN1230

14.2 - Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition des Nations unies (ADR) : MÉTHANOL
Nom d'expédition des Nations unies (RID) : MÉTHANOL
Nom d'expédition des Nations unies (ADN) : MÉTHANOL
Nom d'expédition des Nations unies (IMDG) : MÉTHANOL
Nom d'expédition des Nations unies (IATA) : MÉTHANOL

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Methanol

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 3

ADR Code de classification: FT1

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 3

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 3

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3

Pictogrammes



14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : II

Groupe d'emballage (RID) : II

Groupe d'emballage (ADN) : II

Groupe d'emballage (IMDG) : II

Groupe d'emballage (IATA) : II

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Methanol

ADR

<u>ADR Code de classification:</u>	:	FT1
<u>ADR Dispositions particulières</u>	:	279
<u>ADR Quantité limitée (LQ)</u>	:	1 L
<u>Quantités exceptées ADR</u>	:	E2
<u>Instructions d'emballage ADR</u>	:	P001 IBC02
<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u>	:	
<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u>	:	MP19
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	T7
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	TP2
<u>Code-citerne ADR</u>	:	L4BH
<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>	:	TU15
<u>Véhicule pour le transport en citerne</u>	:	FL
<u>ADR catégorie de transport</u>	:	2
<u>ADR code de restriction en tunnel</u>	:	D/E
<u>Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR</u>	:	CV13 CV28
<u>Dispositions spéciales - Colis</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u>	:	S2, S19
<u>ADR Danger n° (code Kemler)</u>	:	336

RID

<u>Dispositions particulières</u>	:	279
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	1 L
<u>Quantités exceptées</u>	:	E2

ADN

<u>Dispositions particulières</u>	:	802
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	1 L
<u>Quantités exceptées</u>	:	E2

IMDG

<u>Dispositions particulières</u>	:	279
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	1 L
<u>Quantités exceptées</u>	:	E2
<u>Instructions d'emballage</u>	:	
<u>Dispositions spéciales d'emballage</u>	:	
<u>Instruction(s) IBC</u>	:	
<u>Dispositions IBC</u>	:	
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Codes EmS</u>	:	F-E. S-D
<u>Arrimage et manutention</u>	:	
<u>Séparation</u>	:	
<u>Propriétés et observations</u>	:	

Methanol

IATA

<u>PCA - Quantités exceptées</u>	:	E2
<u>PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage</u>	:	1 L
<u>PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	
<u>PCA - Packing Instructions</u>	:	
<u>PCA - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	
<u>CAO - Instructions d'emballage</u>	:	
<u>CAO - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	
<u>Dispositions particulières</u>	:	A113
<u>Code ERG</u>	:	

14.7 - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- La cargaison ne doit pas être transportée en vrac.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates Aucun

Substances Annex XIV Aucun

Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV 100 %

- Présente un danger pour l'eau. (WGK 2)

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Description des modifications
1	16.07.2019	

Création de fiches de données de sécurité

Abréviations et acronymes - Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

bibliographie ordonnance (EG) Nr. 1272/2008 (CLP, EU-GHS)

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 3 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 3
Acute Tox. 3 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 3
Acute Tox. 3 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2

Methanol

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H301	Toxique en cas d'ingestion
H311+H331	Toxique par contact cutané ou par inhalation.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes ???
STOT SE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 1

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*** **